

PLAN DE REVITALISATION DU BASSIN D'EMPLOI DE BEZIERS SAINT-PONS

La société CAMERON FRANCE met en place un plan de revitalisation, destiné à compenser les pertes d'emploi liées à la réorganisation de son établissement de Béziers. Ce plan vise à favoriser le développement d'une nouvelle dynamique économique, dans une démarche partenariale associant l'Etat, les collectivités locales et territoriales, les partenaires du développement économique et les entreprises du bassin d'emploi de Béziers Saint-Pons.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée. Le territoire pourra être étendu, en cas de besoin, à l'ensemble des communes de l'arrondissement de Béziers Saint-Pons.

SECTEURS D'ACTIVITE :

Priorité aux secteurs de l'industrie, des services aux entreprises, des services à la personne, du BTP, de l'artisanat de production et, plus largement, les projets considérés comme structurants pour le territoire.

ENTREPRISES ELIGIBLES

Sociétés commerciales en création ou en développement

En situation financière saine

Présentant un projet générateur à 3 ans d'un ou plusieurs emplois pérennes (CDI)

NATURE DE L'AIDE :

Afin d'appuyer ce plan visant à soutenir directement la création d'emplois, CAMERON FRANCE met en place un fonds mobilisable sous deux formes distinctes, de 3 700 à 7 200€ par emploi programmé

3 700€ : Avance Remboursable CAMERON (ARC). Par emploi programmé

Critères de l'ARC : Sans garantie et non affecté. Taux : 0%.

Durée de remboursement : 3 à 5 ans. Différé possible de 2 ans, dans la limite des 5 ans.

1 à 2 versements en fonction du montant et du plan d'embauche à 3 ans

7 200€ : Prêt Participatif SEMAPHORES (PPS) de 5000€ + ARC de 2 200€. Par emploi programmé

Critères du PPS : Sans garantie et non affecté. Durée de remboursement : 5 ans. Sans différé.

Taux indicatif du PPS au 1er février 2010 : 3,44% (indice CNO TEC 5 + 100 points de base)

1 à 2 versements en fonction du montant et du plan d'embauche à 3 ans

Critères de l'ARC : voir ci-dessus.

L'objectif est de créer des emplois durables. Les emplois comptabilisés seront des emplois pérennes sous contrat CDI, ou CDD de 6 mois, sous réserve de pérennisation en CDI.

MODALITES D'INTERVENTION :

Rédaction d'une fiche-projet (DAI), présentant la synthèse du projet, pour avis préalable de CAMERON FRANCE

Elaboration d'un Plan d'affaires par le chef d'entreprise, avec l'appui de SEMAPHORES et des partenaires locaux

Validation du projet par le Comité d'engagement (CAMERON FRANCE, Services de l'Etat, SEMAPHORES)

Les critères tels que : viabilité, impact économique et traduction en emplois directs et indirects prévus, seront déterminants dans la sélection des projets proposés.

ENGAGEMENTS DE L'ENTREPRISE BENEFICIAIRE (Extraits):

Mise en place du projet sur le bassin d'emploi de Béziers Saint-Pons

Informations périodiques à fournir : Suivi des emplois créés et liasse fiscale annuelle